

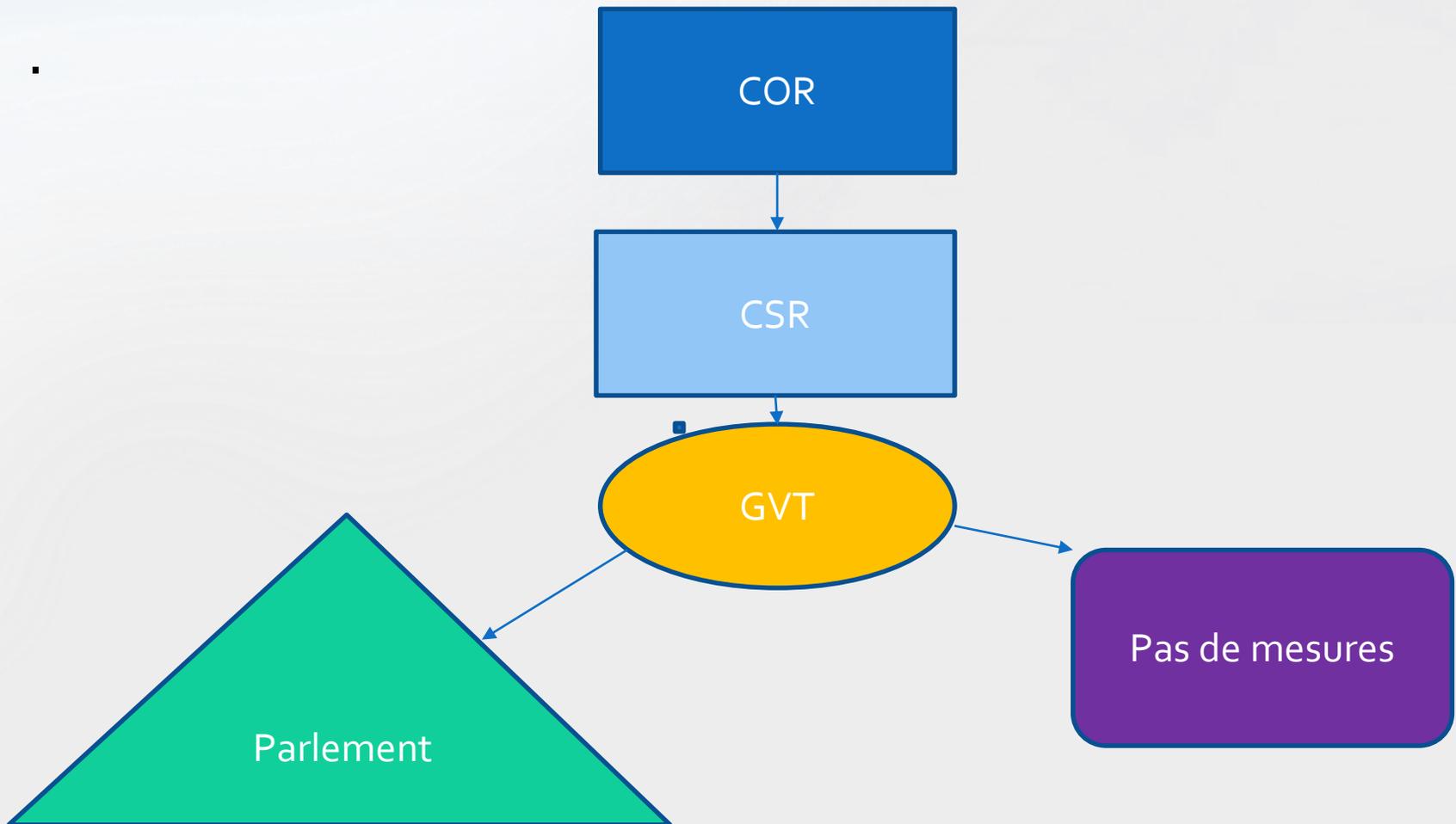


# Le rôle du Conseil d'Orientation des Retraités

CN – UNSA Retraités –  
3 octobre 2017

Annick Fayard

# Les acteurs du pilotage des régimes de retraite



# Le rôle du Conseil d'Orientation des Retraites

- Décrire les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite obligatoires au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques,
- Apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes,
- Mener une réflexion sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution,
- Produire chaque année avant le 15 juin, un rapport permettant d'apprécier l'évolution du système de retraite au regard des objectifs qui lui sont assignés par la loi

## Le rôle du COR (suite)

- Suivre l'ensemble des indicateurs concernant la situation des retraités, notamment le niveau de vie relatif des retraités et les écarts de pensions entre les femmes et les hommes,
- Participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement.

# Composition

- Parlementaires,
- Représentants des organisations professionnelles et syndicales (dont l'UNSA), des retraités et des familles,
- Membres de l'administration,
- Experts

Le COR est placé auprès du 1<sup>er</sup> ministre et membre du réseau de France Stratégie.

# Fonctionnement et réalisations

- Réunion mensuelle en formation plénière, sur la base d'un dossier thématique, (un GT préparatoire).

## **Productions :**

- Rapports thématiques,
- Rapports annuels,
- Colloques,
- La lettre,
- Le site internet [www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)

# Un outil de débat démocratique

- Instance **indépendante et pluraliste** d'expertise et de concertation,
- Élaboration des éléments d'un **diagnostic partagé**,
- Formulation de ses analyses et de ses recommandations dans des rapports remis au Premier ministre, communiqués au Parlement et rendus publics.
- Il est là pour « **assurer la transparence des évolutions engagées** » L. Jospin, déclaration sur la mission du COR et sur l'attachement du gouvernement au système de retraite par répartition, Paris le 29 mai 2000.

Merci pour votre attention

[annick.fayard@unsa.org](mailto:annick.fayard@unsa.org)